



## **CANADA**

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

## **MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2024 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR**

### **SONT PRÉSENTS :**

#### **LA PRÉFÈTE :**

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

#### **CONSEILLÈRES ET CONSEILLER DE COMTÉ :**

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt  
Mme Chantal Thibault, mairesse de la Municipalité de Rivière-Héva  
Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse  
Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre  
Mme Lisyane Morin, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

#### **EST ABSENT :**

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

#### **Sont également présents :**

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière  
Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du développement local et entrepreneurial  
Mme Mélissa Allard, directrice de l'administration  
Mme Kim St-Amour, coordonnatrice des communications  
M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement  
M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

## **2. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 octobre 2024**

#### **Résolution # 231-10-2024**

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 23 octobre 2024, tel que déposé.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 DIRECTION GÉNÉRALE**



**2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 octobre 2024

**2.2** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024

**2.3** Correspondance

### **3 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE**

**3.1** Entente de service en évaluation foncière - Renouvellement et approbation

**3.2** Logiciel d'évaluation foncière - Renouvellement et approbation

**3.3** Règlement # 369-10-24 sur la gouvernance des séances du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or

### **4 AMÉNAGEMENT**

**4.1** AME - Table de concertation régionale en transport collectif - Désignation de la MRC d'Abitibi-Ouest

### **5 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL**

**5.1** SDLE - Priorisation FQIS - Octobre 2024

**5.2** SDLE - ESD - Bioalimentaire A.-T. - Adhésion ARTERRE - Approbation

### **6 RESSOURCES HUMAINES**

**6.1** RH - Mouvements de main-d'oeuvre

**6.2** RH - Modification no 9 de la convention collective des salariés affectés à la collecte des matières résiduelles

### **7 ADMINISTRATION**

**7.1** RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en septembre 2024 (MRC & TNO-Autres)

**7.2** RF - Radiation - Comptes à recevoir 2022 et avant

**7.3** RF - États comparatifs - Dépôt

**7.4** RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC & TNO-Autres

**7.5** RF - Règlements d'emprunt # 331-11-18 et # 334-02-19 - Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques

**7.6** RF - Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 237 500 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2024

**7.7** RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 370-10-2024 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2025



- 7.8** RM - Appel d'offres FOR-2024-007 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 72 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse - Octroi
- 7.9** RM - Appel d'offres FOR-2024-009 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville - Octroi
- 7.10** RM - Appel d'offres FOR-2024-010 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse, secteur Pascalis - Octroi
- 7.11** RM - Appel d'offres GMR-2024-014 concernant le transport des matières recyclables de 2025 à 2027 - Octroi
- 7.12** RM - Contrat GMR-2024-017 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisés - Octroi
- 7.13** RM - Contrat GMR-2024-020 concernant la collecte des matières résiduelles - Ratification

## **8 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

## **9 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

## **10 FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE**

- 10.1** FOR - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Priorisation
- 10.2** FOR - Demande à la CPTAQ pour faire du remblai dans une gravière à restaurer
- 10.3** FOR - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 - Entente de délégation avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

## **11 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)**

- 11.1** Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 23 avril 2024 à 15 h.
- 11.2** Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 5 juin 2024 à 14 h

## **12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES**

## **13 AFFAIRES DIVERSES**

## **14 QUESTION DU PUBLIC**

## **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée



## **2.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024**

### **Résolution # 232-10-2024**

Il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024, tel que soumis.

Adoptée

## **2.3. Correspondance**

### **Dépôt # 001-10-2024**

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

## **3. GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **3.1. Entente de services en évaluation foncière - Renouvellement et approbation**

#### **Résolution # 233-10-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services en évaluation foncière de la FQM vient à échéance au 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVO continue de fournir les services d'évaluation foncière aux municipalités de Belcourt, Senneterre paroisse, Senneterre, Rivière-Héva et Malartic;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de maintenir l'entente de services avec la FQM afin de fournir le support nécessaire à l'Équipe de la MRC et procéder aux évaluations commerciales et industrielles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a été soumise aux membres du conseil de la MRC, qui s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- De renouveler l'entente de services avec le service d'évaluation foncière de la FQM;
- D'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète, ainsi que M. Christian Riopel, directeur général, à signer l'entente ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

### **3.2. Logiciel d'évaluation foncière - Renouvellement et approbation**

#### **Résolution # 234-10-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'évaluation foncière utilise le logiciel de la FQM pour ses tâches courantes;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités concernant ce logiciel étaient auparavant incluses dans le contrat de service d'évaluation foncière de la FQM, les frais étant cependant en surplus;



**CONSIDÉRANT QUE** ce logiciel fait maintenant l'objet d'une entente distincte;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts relatifs audit logiciel pour la MRC sont de 37 500 \$ pour 2025, le montant devant être ajusté annuellement pour une augmentation annuelle maximale de 10 %;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de licence et le bon de commande ont été soumis aux membres du conseil, qui s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement :

- D'autoriser M. Christian Riopel à signer le contrat de licence ainsi que le bon de commande pour le logiciel d'évaluation foncière, et ce, pour une période de 5 ans, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

### **3.3. Règlement # 369-10-24 sur la gouvernance des séances du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or**

#### **Avis de motion et dépôt # 002-10-2024**

Mme Chantal Thibault donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le règlement # 369-10-24 sur la gouvernance des séances du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or et dépose le projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour but de mettre en place les règles de régie interne des séances du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

## **4. AMÉNAGEMENT**

### **4.1. AME - Table de concertation régionale en transport collectif - Désignation de la MRC d'Abitibi-Ouest**

#### **Résolution # 235-10-2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une démarche de chantier régional en transport des personnes en Abitibi-Témiscamingue a été déployée en 2023, financée via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

**CONSIDÉRANT QUE**, de cette démarche, un plan d'action régional a été élaboré en concertation avec différents acteurs du milieu, issus de chacun des territoires de MRC/Ville-MRC de la région et ayant une expertise relative au transport;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise sur pied d'une table de concertation régionale constitue la première action identifiée audit plan;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a été identifiée régionalement comme mandataire du déploiement de ce plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- De désigner la MRC d'Abitibi-Ouest comme mandataire pour assurer le lien avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans la création d'une table de concertation régionale regroupant les principaux intervenants en transport collectif en Abitibi-Témiscamingue;



- D'autoriser la MRC d'Abitibi-Ouest à faire les démarches pour présenter une demande d'aide financière relative à la constitution de cette table de concertation, conformément au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et ce, au nom des organismes municipaux admissibles de l'Abitibi-Témiscamingue identifiés au PADTC.

Adoptée

## 5. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

### 5.1. SDLE - Priorisation FQIS - Octobre 2024

#### Résolution # 236-10-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'accepter les recommandations de la priorisation des dossiers formulée par le Comité local du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or, lors de la rencontre du comité tenue le 7 octobre 2024 à l'égard des projets suivants pour une somme maximale de 178 616.50 \$, le tout en conformité avec l'Alliance pour la solidarité issue du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.

ORGANISME	PROJET	MUNICIPALITÉ	MONTANT ACCORDÉ	ÉCHÉANCIER
Besoin d'aide 24/7	Soutien à la mise en place des services de crise en A-T	Malartic	160 000.00 \$	Mars 2025
Ville de Val-d'Or	Étude sur les déplacements à Val-d'Or (2e prolongation et budget supplémentaire)	Val-d'Or	18 616.50 \$	Mars 2025
			178 616.50 \$	

Adoptée

### 5.2. SDLE - ESD - Bioalimentaire A.-T. - Adhésion ARTERRE - Approbation

#### Résolution # 237-10-2024

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-l'Or est partenaire de l'entente sectorielle de développement (ESD) en bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que les autres MRC de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de gestion régional de l'ESD en bioalimentaire de l'A.-T. a déposé une proposition afin d'adhérer au projet ARTERRE, organisme visant à offrir un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-producteurs et propriétaires de terres et/ou d'entreprises agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** via le volet régional de l'ESD, l'adhésion permettra à la région d'embaucher une ressource qui collaborera avec quatre MRC pour le développement d'une expertise et la contribution des MRC proviendra du volet territorial de l'entente, donnant ainsi l'accès à des outils pour l'accompagnement de projets;



**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'adhésion des MRC peuvent être supportés par les leviers territoriaux de l'entente pour au moins une période de 2 ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement:

- D'approuver l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-l'Or à l'ARTERRE pour une durée de 2 ans, et ce, conditionnel à ce que:
  - l'ESD-Bioalimentaire A.-T soit prolongée d'une année supplémentaire et que l'entente inclut l'adhésion de décembre 2025 à décembre 2027;
  - la contribution financière de la MRCVO soit versée exclusivement à même les leviers de l'entente territoriale, soit 7 728 \$ pour l'année 1 et 8 559 \$ pour l'année 2;
  - la MRCVO est ouverte à réévaluer une prolongation suite au délai proposé, sous certaines conditions et selon la disponibilité financière.

Adoptée

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1. RH - Mouvements de main-d'oeuvre

#### Résolution # 238-10-2024

**CONSIDÉRANT QUE** différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement* (# 333-01-09) *décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

### 6.2. RH - Modification no 9 de la convention collective des salariés affectés à la collecte des matières résiduelles

#### Résolution # 239-10-2024

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue entre le syndicat des Métallos, section locale 9291, représentant les salariés de la collecte des matières résiduelles, et l'employeur concernant le renouvellement de l'entente concernant le paiement d'un boni aux préposés à la collecte et au préposé au camion à corbeilles;



**CONSIDÉRANT QUE** cette entente nécessite une modification à la convention collective existante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et la préfète à entériner la lettre d'entente numéro 9 relative au boni applicable aux préposés à la collecte et au préposé au camion à corbeilles pour l'année 2025.

Adoptée

## 7. ADMINISTRATION

### 7.1. RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en septembre 2024 (MRC & TNO-Autres)

#### Dépôt # 003-10-2024

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour le mois de septembre 2024.

Le conseil prend acte des listes déposées:

- MRC de La Vallée-de-l'Or - Septembre : 93 275,42 \$
- Salaires - Septembre : 273 664,87 \$
- TNO-Autres - Septembre : 40 446,78 \$

### 7.2. RF - Radiation - Comptes à recevoir 2022 et avant

#### Résolution # 240-10-2024

**CONSIDÉRANT QUE** certains comptes à recevoir datent d'années antérieures (2022 à 2014);

**CONSIDÉRANT QUE** malgré des frais engendrés pour le recouvrement des sommes dues pour certains clients, ces derniers n'ont toujours pas payés leur dû;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants dus de certains clients sont si bas qu'ils ne justifient pas l'engagement de sommes supplémentaires pour procéder aux démarches de recouvrement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement de procéder à la radiation des comptes à recevoir suivants et d'annuler les intérêts courus cumulés en date du jour :

Client	Solde dû à radier (excluant les intérêts courus cumulés)
#4753	337,06 \$
#4931	616,39 \$
#4946	21,41 \$
#4850	638,35 \$
#4818	631,76 \$
#3819	44 108,65 \$
<b>TOTAL à radier</b>	<b>46 353,62 \$</b>

Adoptée





### 7.3. RF - États comparatifs - Dépôt

#### Dépôt # 004-10-2024

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, (RLRQ, c. c-27.1), le greffier-trésorier doit déposer, au moins quatre semaines avant la séance d'adoption de l'exercice financier suivant, un état qui compare les résultats atteints pour l'exercice financier en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice financier précédent ainsi qu'un état qui compare les résultats anticipés pour l'exercice financier en cours avec le budget courant;

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier-trésorier dépose séance tenante ces états tant à l'égard de la MRC que des TNO-Autres;

**EN CONSÉQUENCE**, les quatre états comparatifs sont déposés à des fins budgétaires.

### 7.4. RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC & TNO-Autres

#### Résolution # 241-10-2024

**CONSIDÉRANT QUE** la firme de vérification comptable Daniel Tétreault CPA recommande l'autorisation par le conseil pour l'utilisation des excédents de fonctionnement affectés, malgré les résolutions adoptées pour les sommes affectées aux excédents de fonctionnement affectés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'accepter le total des excédents de fonctionnement affectés utilisés jusqu'à la fin août 2024 pour la MRC
  - Broyeur à bois (achat & branchement) pour 5249,37 \$
  - Rénovation 703, rue Royale pour 8247,82 \$

***Pour un total utilisé de 347 394,07 \$ jusqu'à maintenant en 2024.***

Adoptée

### 7.5. RF - Règlements d'emprunt # 331-11-18 et # 334-02-19 - Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques

#### Résolution # 242-10-2024

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture:	22 octobre 2424	Nombre de soumissions:	2
Heure d'ouverture:	10 h	Échéance moyenne:	1 an et 11 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission:	29 octobre 2024
Montant:	237 500 \$		

**ATTENDU QUE** la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions



pour la vente d'une émission de billets, en date du 29 octobre 2024, au montant de 237 500 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
1-FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	99,07600	98 000 \$	3,65000 %	2025	4,15788 %
		102 600 \$	3,55000 %	2026	
		11 700 \$	3,65000 %	2027	
		12 300 \$	3,75000 %	2028	
		12 900 \$	3,85000 %	2029	
2-CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI	100,00000	98 000 \$	4,21000 %	2025	4,21000 %
		102 600 \$	4,21000 %	2026	
		11 700 \$	4,21000 %	2027	
		12 300 \$	4,21000 %	2028	
		12 900 \$	4,21000 %	2029	

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 29 octobre 2024 au montant de 237 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros # 331-11-18 et # 334-02-19. Ces billets sont émis au prix de 99,07600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

**7.6. RF - Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 237 500 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2024**

**Résolution # 243-10-2024**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or souhaite emprunter par billets



pour un montant total de 237 500 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
# 331-11-18	178 700 \$
# 334-02-19	58 800 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or avait, le 23 octobre 2024, un emprunt au montant de 237 500 \$, sur un emprunt original de 698 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 331-11-18 et 334-02-19;

**ATTENDU QUE**, en date du 23 octobre 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'emprunt par billets qui sera réalisé le 29 octobre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 331-11-18 et 334-02-19;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Guylaine Labbé et résolu unanimement :

- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
  1. Les billets seront datés du 29 octobre 2024;
  2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
  3. Les billets seront signés par le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier;
  4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	98 000 \$	
2026.	102 600 \$	
2027.	11 700 \$	
2028.	12 300 \$	
2029.	12 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	0 \$	(à renouveler)

- Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 29 octobre 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 331-11-18 et 334-02-19, soit prolongé de 6 jours.

Adoptée



**7.7. RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 370-10-2024 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2025**

**Avis de motion et dépôt # 005-10-2024**

Mme Nathalie-Ann Pelchat donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente le règlement # 370-10-24 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2025 et dépose le projet de règlement.

**7.8. RM - Appel d'offres FOR-2024-007 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 72 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse - Octroi**

**Résolution # 244-10-2024**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public FOR-2024-007, nous avons reçu 5 soumissions conformes;

<b>Entreprise</b>	<b>Montant de la soumission (avant taxes)</b>
Foresterie DG inc.	161 655,10 \$
Foresterie Roycam	178 895,04 \$
Yficlo inc.	187 455,85 \$
Horizon SF (9135-0363 Qc inc.)	198 622,00 \$
Ressources Baie-James (9220-9956 Qc inc.)	202 639,50 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2024-007 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 72 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse à Foresterie DG inc. au coût estimé de 161 655,10 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**7.9. RM - Appel d'offres FOR-2024-009 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville - Octroi**

**Résolution # 245-10-2024**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public FOR-2024-009, nous avons reçu 5 soumissions conformes;



<b>Entreprise</b>	<b>Montant de la soumission (avant taxes)</b>
Yficlo inc.	75 460,25 \$
Foresterie Roycam	76 813,12 \$
Foresterie DG inc.	87 037,00 \$
Horizon SF (9135-0363 Qc inc.)	99 154,00 \$
Ressources Baie-James (9220-9956 Qc inc.)	99 588,50 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intermunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2024-009 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville à Yficlo inc. au coût estimé de 75 460,25 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**7.10. RM - Appel d'offres FOR-2024-010 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse, secteur Pascalis - Octroi**

**Résolution # 246-10-2024**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public FOR-2024-010, nous avons reçu 5 soumissions conformes;

<b>Entreprise</b>	<b>Montant de la soumission (avant taxes)</b>
Foresterie Roycam	103 801,69 \$
Foresterie DG inc.	109 022,50 \$
Yficlo inc.	113 627,55 \$
Horizon SF (9135-0363 Qc inc.)	117 337,00 \$
Ressources Baie-James (9220-9956 Qc inc.)	124 789,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2024-010 concernant la construction des chemins forestiers et récolte forestière d'environ 30 hectares dans la municipalité de Senneterre-paroisse, secteur Pascalis à Foresterie Roycam au coût estimé de 103 801,69 \$ (avant taxes);



- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**7.11. RM - Appel d'offres GMR-2024-014 concernant le transport des matières recyclables de 2025 à 2027 - Octroi**

**Résolution # 247-10-2024**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public GMR-2024-014, nous avons reçu 1 soumission conforme;

<i>Entreprise</i>	<i>Montant de la soumission (avant taxes)</i>
S.M. Express inc.	132,00 \$ / tonne métrique

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or en vertu de l'entente signée avec Éco Entreprises Québec dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2024-014 concernant le transport des matières recyclables de 2025 à 2027 à S.M. Express inc. au coût de 132,00 \$ / tonne métrique (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**7.12. RM - Contrat GMR-2024-017 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisés - Octroi**

**Résolution # 248-10-2024**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public GMR-2024-017, nous avons reçu 2 soumissions conformes et 1 soumission non conforme;

<i>Entreprise</i>	<i>Montant de la soumission (avant taxes)</i>
Équipement Amos Itée.	857 000,00 \$
Centre du camion Mabo inc.	872 265,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le règlement d'emprunt # 366-05-24;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2024-017 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisés à Équipement Amos Itée. au coût de 857 000,00 \$ (avant taxes);



- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

### 7.13. RM - Contrat GMR-2024-020 concernant la collecte des matières résiduelles - Ratification

#### Résolution # 249-10-2024

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat a été initialement octroyé à l'intérieur du pouvoir de dépenser du directeur général à taux horaire pour la collecte ponctuelle des matières résiduelles en août 2024 pour éviter un bris de service;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet étaient disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat peut être octroyé de gré à gré par le conseil de la MRC selon le règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- De ratifier l'octroi du contrat GMR-2024-020 concernant la collecte ponctuelle des matières résiduelles à Multitech Environnement inc. au coût de 22 116,03 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

## 8. OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

## 9. OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

## 10. FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

### 10.1. FOR - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Priorisation

#### Résolution # 250-10-2024

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027 pour le montant annuel de 140 125 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant annuel de 48 125 \$ doit obligatoirement être réservé pour la Table GIRT et les consultations publiques du PAFI du MRNF;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant annuel de 2 500 \$ est réservé pour la gestion du fonds par la MRC de Témiscamigue;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant annuel minimal de 50 000 \$ est réservé pour les travaux forestiers non commerciaux à l'intérieur des blocs de lots intramunicipaux de la MRC;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or priorise les projets réalisés à l'été 2024 sur les blocs de lots intramunicipaux suivants :

- Travaux de scarifiage et de reboisement dans la municipalité de Rivière-Héva pour un montant de 31 825,60 \$ (FOR-2024-002);
- Travaux de regarni dans la ville de Val-d'Or pour un montant de 4 085,17 \$ (FOR-2024-004);
- Travaux de dégagement de plantation dans la municipalité de Rivière-Héva pour un montant de 25 520,00 \$ (FOR-2024-006);

Adoptée

**10.2. FOR - Demande à la CPTAQ pour faire du remblai dans une gravière à restaurer**

**Résolution # 251-10-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-l'Or entame présentement des démarches de restauration du banc de gravier 32D01-6 et que ce dernier est localisé dans la zone agricole sur le territoire de la municipalité de Rivière-Héva;

**CONSIDÉRANT QUE** comme le banc de gravier est en zone agricole, la MRC doit obtenir une autorisation pour fin autre que l'agriculture de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour procéder à du remblai;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement que la MRC de Vallée-de-l'Or confirme à la CPTAQ son intention de faire du remblai dans le banc de gravier 32D01-6 situé dans la municipalité de Rivière-Héva.

Adoptée

**10.3. FOR - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 - Entente de délégation avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)**

**Résolution # 252-10-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente de délégation déposé par le MRNF pour la gestion du PADF (animation des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et aide financière à divers projets forestiers) a été acheminé à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente doit être signée par la préfète, alors que la personne autorisée à signer ladite entente en vertu de la résolution 150-06-2024 est M. Christian Riopel, directeur général de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le signataire autorisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement:

- D'autoriser la préfète de la MRC de La Vallée-de-l'Or, Mme Céline Brindamour, à signer l'entente de délégation sur la gestion du PADF du MRNF ainsi que la reddition de comptes annuelle;
- De mandater la MRC de Témiscamingue à titre de MRC délégataire désignée.

Adoptée





## 11. COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

### 11.1. Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 23 avril 2024 à 15 h.

**Dépôt # 006-10-2024**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 23 avril 2024 à 15 h.

### 11.2. Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 5 juin 2024 à 14 h

**Dépôt # 007-10-2024**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 5 juin 2024 à 14 h.

## 12. CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

## 13. AFFAIRES DIVERSES

Aucune

## 14. QUESTION DU PUBLIC

Aucune

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution # 253-10-2024**

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à 11 h 25.

Adoptée

## ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

*Original signé*

---

Céline Brindamour, préfète

*Original signé*

---

Marie-Hélène Bastien, greffière